

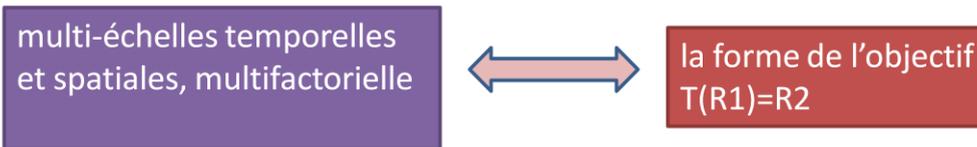
Transition 7  
Du monde antique  
au monde médiéval  
(IV<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles)

Premiers retours  
thématiques et méthodologiques

François Favory, Hélène Mathian et Claude Raynaud  
*Transmondyn – Tours – 28 octobre 2014*

# 1<sup>ère</sup> étape d'un rapprochement

- Confrontation de 2 connaissances de la « transition »



- Confrontation de 2 langages



- Objectif
  - décomposer Facteur-moteur/marqueur
  - identifier l'implicite
- Moyens
  - par essai/erreur
  - réaction aux formalisations

La présentation propose les résultats de la première étape de formalisation. Il s'agit de la confrontation de points de vue. Une connaissance de fond « multi » et une compétence de « forme ». L'objectif était d'explicitier les moteurs, de décomposer, d'identifier les dimensions, les granularités en jeu, spatiales et temporelles.

multi-échelles temporelles  
et spatiales, multifactorielle



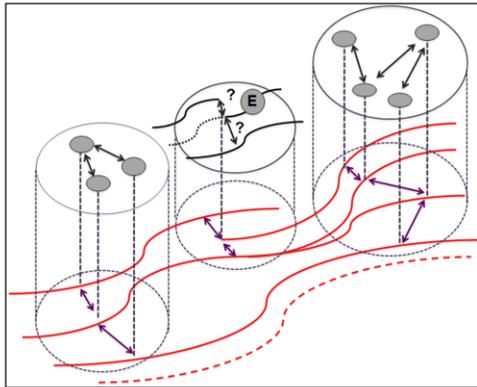
$T(R1)=R2$

- Identifier/délimiter pour formaliser
- Confrontation *time* dominant / *space* dominant
- Temps = passage d'une conception **événement** à un temps **continu** (voire discrétisé en 3 phases: R1-T-R2) – problème de **dés-ancrage** temporel
- Espace=
  - délimitation du système/hors du système (=> allers et retours; mais conception plus similaire) problème de **dés-ancrage** spatial?
  - Identifier la résolution (ex: décomposition de la société: aristocratie/paysan)

L'objectif dans cette première étape a permis d'aboutir à une « histoire » simplifiée dans le sens où elle ne décrit qu'une partie d'un millefeuille originel. Il s'agit d'un compromis « acceptable », pas complètement objectif. La forme finale ( $R2=Tr(R1)$ ) oblige à délimiter, dans l'espace et dans le temps : le système dynamique considéré constitue une « fenêtre » et aussi bien dans le temps que dans l'espace, on va raisonner en « dedans/dehors ». Entre autre heurts, l'exercice de modélisation a nécessité une forme de

- Dés-ancrage temporel = le modèle nécessite de parler en temps continu et non en temps d'événements
- et dés-ancrage spatial = dans le modèle, l'espace est formalisé par des entités spatiales qui sont associées à différentes granularités. .

# Formalisation de la transition



1. Faits saillants
2. Cadre spatio-temporel
3. Les entités et leur structure

4. Ce qui change : les entités sont pérennes, mais ce qui change ce sont

- 1- leurs propriétés,
- 2- leurs comportements
- **3- leurs relations**

L'illustration proposée par Denis Phan rend bien compte de la forme de l'objectif. Dans cette première étape, nous nous sommes donc attachés à identifier les faits saillants en terme de processus, à définir le cadre spatio-temporel, et à en expliciter les composants majeurs. Si les entités identifiées sont pérennes, ce qui change, ce sont leurs propriétés et leur relations.

## Faits saillants de la transition

**Ce qui est observé:** Désagrégation de l'héritage antique ,  
fragmentation en noyaux dont les centres bougent

### Marqueurs spatiaux à deux échelles

- **Remaillage spatial** reposant sur les anciennes têtes de réseaux locaux, petites et moyennes agglomérations, habitats groupés perchés et fortifiés (*castra*), centres domaniaux restructurés, fermes stabilisées nouvellement créées.

- **Recentrage du peuplement** (V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s.) qui s'agrège en petites concentrations -> hameaux, *castra* ;

- processus qui s'accroît vers la fin avec la croissance de proto-villages (villas dans les textes / église + centre de territoires = ébauches du village abouti de la phase féodale)

# Faits saillants de la transition

## Moteurs =

- **Perturbation** exogène: les peuples germaniques
- **Changement endogène** : fragmentation du pouvoir impérial romain, affaiblissement du pouvoir impérial, affirmation du pouvoir ecclésiastique ;

## Résultat

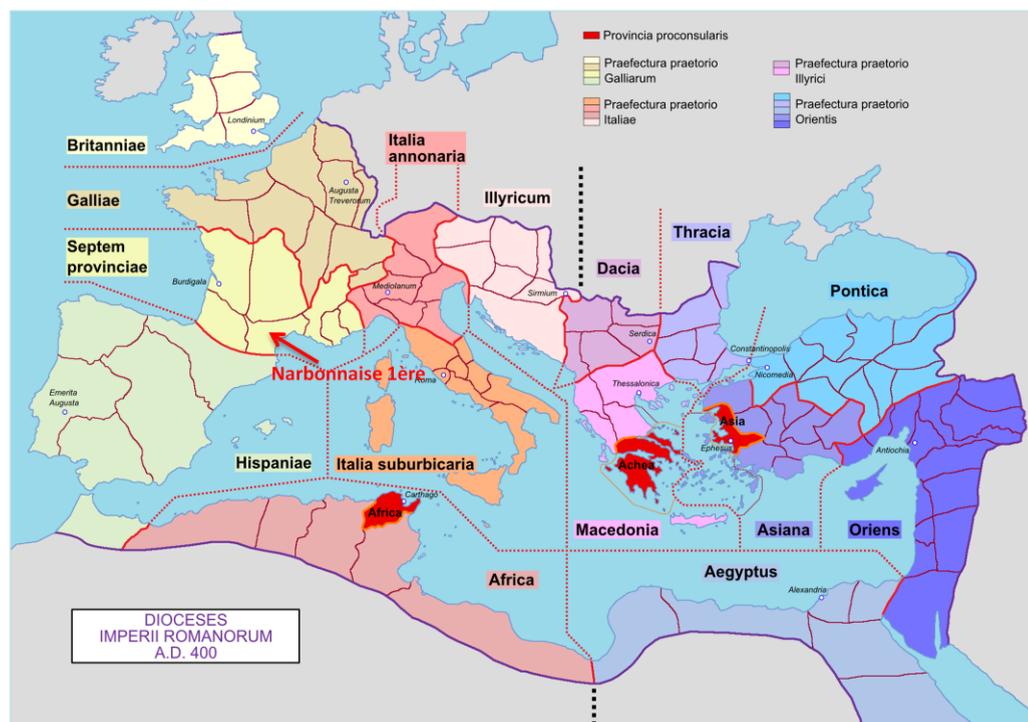
- la **concurrence** entre pouvoirs s'exprime sans conflit majeur, mais s'inscrit dans l'espace géographique
- glissement du pouvoir global (empire/royaume) vers un pouvoir régional et local ;
- Émergence de nouveaux pôles politiques, économiques et religieux

➤ Définit le point de vue de la formalisation

Ces pouvoirs sont en concurrence sans qu'il y ait nécessairement de conflits (empire romain ≠ royaumes germaniques ; Wisigoths ≠ Francs ; archevêchés Narbonne ≠ Arles, etc.). La concurrence s'opère de manière indirecte, via les ressources qui sont la population couplée au foncier que se disputent pouvoir politique ou laïc et pouvoir ecclésiastique

# Le contexte spatio-temporel

## L'empire romain, après la réforme de Dioclétien



Fin III<sup>e</sup> s.-début IV<sup>e</sup> s., Dioclétien restructure le cadre provincial hérité du Haut-Empire en subdivisant les anciennes provinces : l'ancienne Narbonnaise est ainsi subdivisée en 3 nouvelles provinces : Narbonnaise I et II, Viennoise I. Elles sont intégrées dans un diocèse, qui est une entité territoriale nouvelle, le diocèse de Vienne ou des Sept-Provinces, lui-même intégré dans la préfecture du prétoire des Gaules. Le diocèse de Vienne avait sa capitale à Arles, depuis 418, laquelle est capitale de la préfecture du prétoire des Gaules, autrefois localisée à Trèves, depuis la fin du IV<sup>e</sup> s.-début du V<sup>e</sup> s. Objectifs de la réforme : militaires, financiers — rapprocher le gouverneur de la cité, qui est responsable de la collecte des impôts — et politiques — limiter les pouvoirs des gouverneurs et rapprocher l'administration des habitants

## Contexte spatial des royaumes germaniques (à l'ouest)



Sans entrer dans trop de détails, rappelons que différents peuples germaniques, poussés par l'expansion des Huns vers l'Europe occidentale, se mettent en mouvement et s'installent dans l'empire qui les accueille comme peuples fédérés (Wisigoths dans l'empire d'Orient, puis, plus tard, en Gaule) ou en subit l'installation plus ou moins violente (Wisigoths en Italie, à partir de 401). Certains peuples franchissent le Rhin gelé en décembre 406 (Alains, Vandales et Suèves). Francs Saliens, Burgondes, Alamans s'installent progressivement en Gaule du Nord et de l'Est. Ces peuples s'organisent en royaumes dont les frontières évoluent au gré des rivalités territoriales et des conquêtes. La carte montre ainsi, au début du VI<sup>e</sup> s., le repli des Wisigoths en péninsule ibérique après avoir perdu leurs positions en Gaule méridionale du fait de l'expansion franque.

## Contexte temporel

Echelon		R1		transition			R2	
		IIe	IIIe	IVe	Ve	VIe	VIIe	VIIIe
Global 1	empire romain							
Global 2	préfecture du prétoire des Gaules							
Global 3	royaume wisigothique				418			711
	royaume franc unifié (Clovis)				481			
Province	Narbonnaise							
	Narbonnaise 1ère, puis Septimanie					(moins Toulouse, Lodève et Uzès, conquises par les Francs)		
Comté						Agde	Narbonne, Nîmes	Nîmes et Uzès
Cité								
Diocèse ecclésiastique	gallo-romain et wisigothique				Arles, Narbonne, Nîmes, Uzès, Béziers, Lodève	Agde, Collioure, Elne, Carcassonne, Maguelone		
Diocèse	franc					Uzès, Arisitum (VI-VIIe s.),		

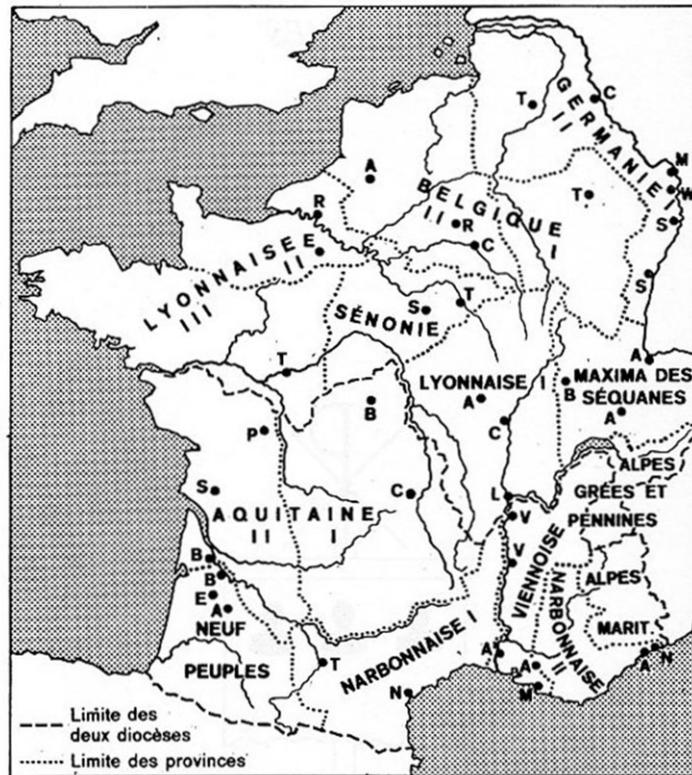
La tableau montre la pérennisation et l'effacement progressif des structures impériales en Gaule, l'émergence des royaumes germaniques et du système épiscopal, aux différentes échelles spatiales et territoriales de l'empire et de la Gaule, de l'Occident à l'échelle de la cité. En gris : Rome et le système romain ; en jaune : le système wisigothique ; en saumon : le système franc.

## Délimitation spatiale du système

- **Système** = Septimanie (actuel Languedoc-Roussillon), dont la cité de Nîmes (espace de focalisation de l'analyse)
- **Extérieur du système**
  - Rome = siège du pouvoir impérial, encore aux IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s., et ses relais régionaux : préfecture du prétoire des Gaules et gouverneurs des provinces (ici, Narbonnaise 1<sup>ère</sup>)
  - Capitales des royaumes wisigoth (Toulouse, puis Tolède avec antenne temporaire à Narbonne) et franc (Tournai au V<sup>e</sup> s., puis Paris)
  - Conflits extérieurs : Wisigoths ≠ Francs (bataille de Vouillé en 507 : Clovis contraint les Wisigoths à se replier en Espagne, en conservant la Septimanie en Gaule)

Septimanie est le nom donné par Sidoine Apollinaire, haut personnage de l'empire romain, préfet de la ville de Rome en 168, puis évêque d'Auvergne en 471, à la province de Narbonnaise première, ultime possession des Wisigoths en Gaule, après la conquête de l'Aquitaine par Clovis, roi des Francs. C'est l'espace choisi pour observer l'évolution des cités, l'émergence des diocèses ecclésiastiques, l'apparition des représentants des royaume wisigoth et franc.





**PROVINCES ET DIOCÈSES DE GAULE  
A LA FIN DU IV<sup>e</sup> SIÈCLE**

Province de Narbonnaise 1<sup>ère</sup>  
(réforme de Dioclétien : 6 cités :  
Narbonne, Toulouse, Béziers, Nîmes,  
Lodève et Uzès) ou *Septimanie*

La province de Narbonnaise 1<sup>ère</sup>  
est englobée dans la préfecture  
du prétoire des Gaules, au Bas-  
Empire, et dans le royaume  
wisigothique, à partir du début  
du V<sup>e</sup> s.

Les Gaules à la fin du IV<sup>e</sup> s. avant  
l'installation des peuples germaniques et  
la création de leurs royaumes au V<sup>e</sup> s.

2<sup>e</sup> échelon  
territorial =  
la cité

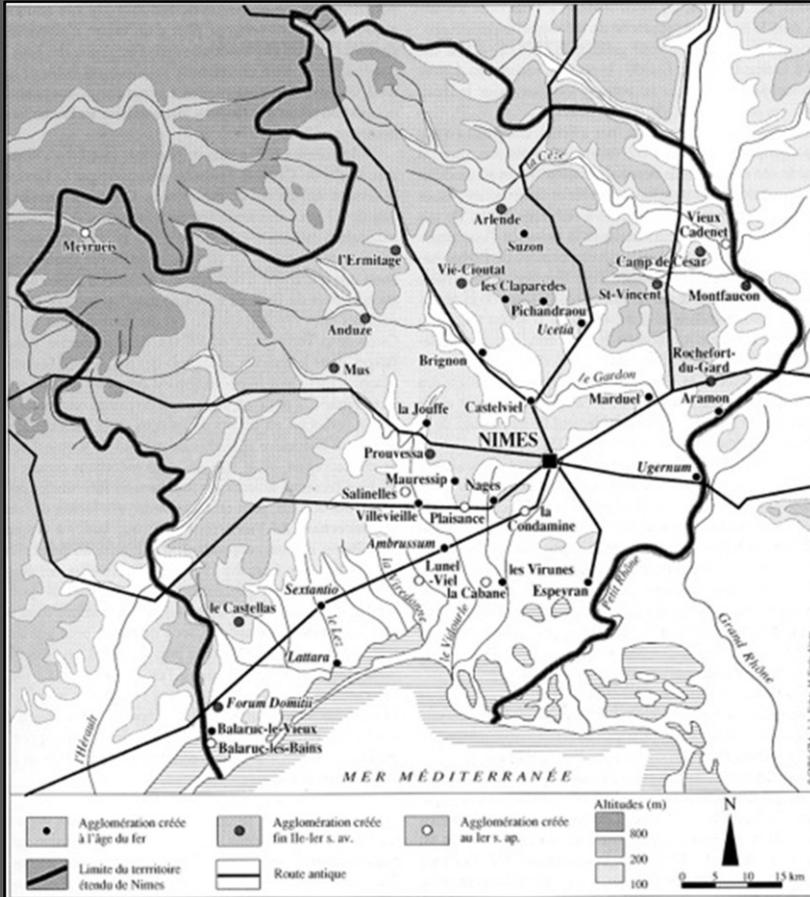
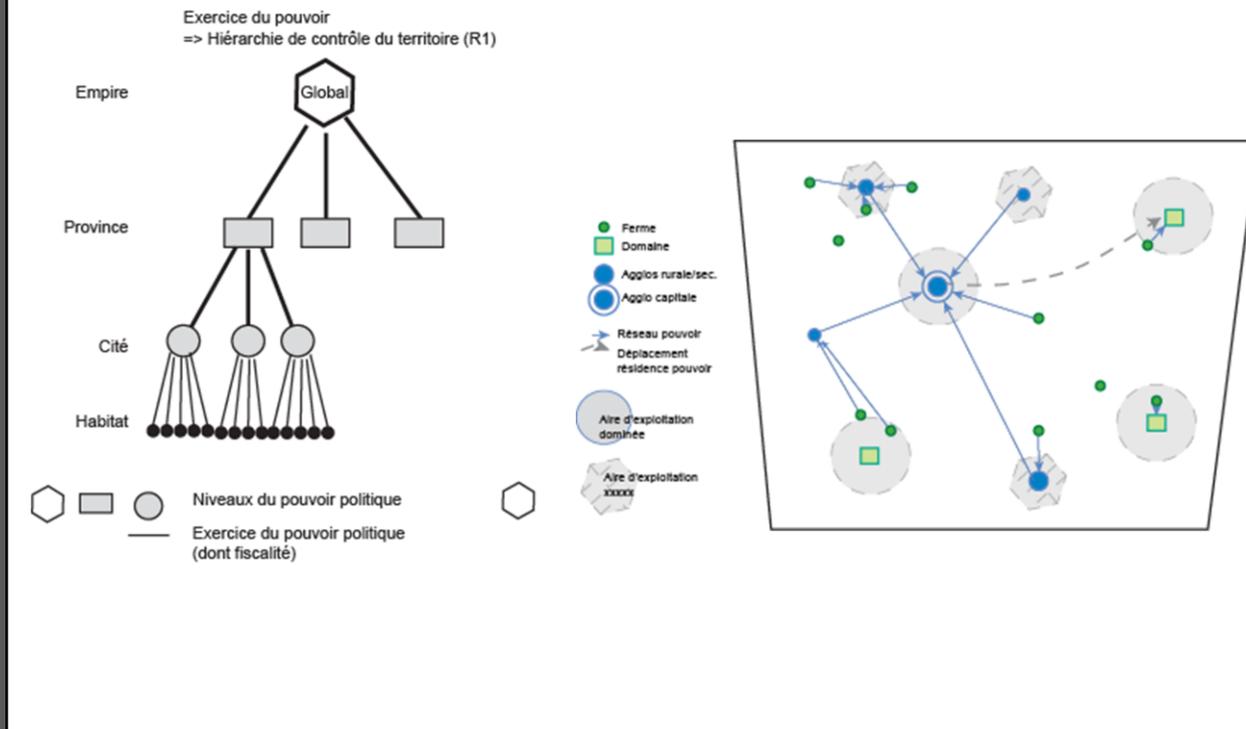


Fig. 4 : Les agglomérations dans le territoire étendu de la cité de Nîmes au Haut-Empire.

Carte de la cité de Nîmes, avec sa capitale, Nîmes, et ses agglomérations secondaires, dans la phase R1 (J.-L. Fiches)

# Hiérarchisation et spatialisation du pouvoir (R1)



Le point de vue adopté est celui de la formalisation de l'exercice du pouvoir. Et de son inscription spatiale. Le régime 1 se caractérise par un fonctionnement du pouvoir impérial, hiérarchique qui s'inscrit sur le territoire par le biais de deux niveaux de pouvoir emboîtés : les provinces et la cité. Le cadre spatial choisi pour modéliser la transition 7 est celui du Languedoc oriental, inscrit dans la province de Narbonnaise. La province est constituée de plusieurs cités. La figure de droite schématise l'organisation spatiale d'une cité et les différentes entités spatiales qui la composent et qui sont d'intérêt pour le modèle. Elles sont de différents types (cf. diapo suivante). Le lieu d'exercice du pouvoir est la capitale de cité. Les autres agglomérations permettent un encadrement du territoire symbolisé ici par les flèches = relation de pouvoir. Par ailleurs, si le lieu d'exercice du pouvoir est la capitale de cité, le pouvoir est mobile, c'est-à-dire les représentants du pouvoir se déplacent, avec leur cour, dans des lieux de villégiature. Les domaines deviennent des lieux attractifs et polarisants.

## Des entités aux fonctions de pouvoir

- **Fermes : entités rurales isolées** - associées à la société paysanne - entités que l'on peut qualifier de mobiles (instables, ± éphémères)
- **Grands domaines : entités rurales isolées** - résidences de la société aristocratique et du pouvoir (laïque ou ecclésiastique).
- **Agglomérations** : continuum de taille d'agglomérations : de rurales (peu de fonctions) à celles ayant des fonctions urbaines/ sous tutelle d'une capitale
- **Villes capitales** : Délégation du pouvoir impérial, puis royal. Siège du pouvoir civique et du pouvoir ecclésiastique.

**Fermes : entités rurales « isolées »** - associées à la société paysanne - entités que l'on peut qualifier de mobiles (instables, éphémères). Peuvent être l'habitat de paysans libres ou non (sans effet au niveau où on se place) qui peuvent avoir besoin ou être obligés de se rapprocher des lieux de « pouvoir » pour diverses raisons (insécurité, nécessité d'être proches des services...)

**Grands domaines : entités rurales isolées** – lieux de résidence de la société aristocratique et du pouvoir (laïque ou religieux). Lorsqu'ils sont habités, ces lieux deviennent attractifs et potentiellement dynamiques : Apparition/Disparition de manière aléatoire avec pratique du pouvoir

**Agglomérations** : continuum de taille d'agglomérations : des agglomérations rurales (peu de fonctions) aux agglomérations à fonctions urbaines. sous tutelle politique d'une ville capitale (cité, province, préfecture du prétoire régionale)

**Villes capitales** : Délégation du pouvoir impérial, puis royal. Siège du pouvoir civique et du pouvoir religieux. 1 capitale par cité à l'époque impériale et au-delà, démultiplication avec la création des sièges épiscopaux distincts de la capitale de cité ; plus tard, sièges comtaux (comtes, délégués du pouvoir royal) qui peuvent être distincts de la capitale de la cité.

**Fermes/Fermes** : échanges de voisinage

**Fermes/ Villes** :

**Fermes-> Villes** : produisent pour le marché urbain – la distance au centre urbain est un facteur qui influe sur cette production, en quantité et en qualité

**Villes /fermes** : fiscalité structurée à partir de la ville, contrôle économique, social, idéologique

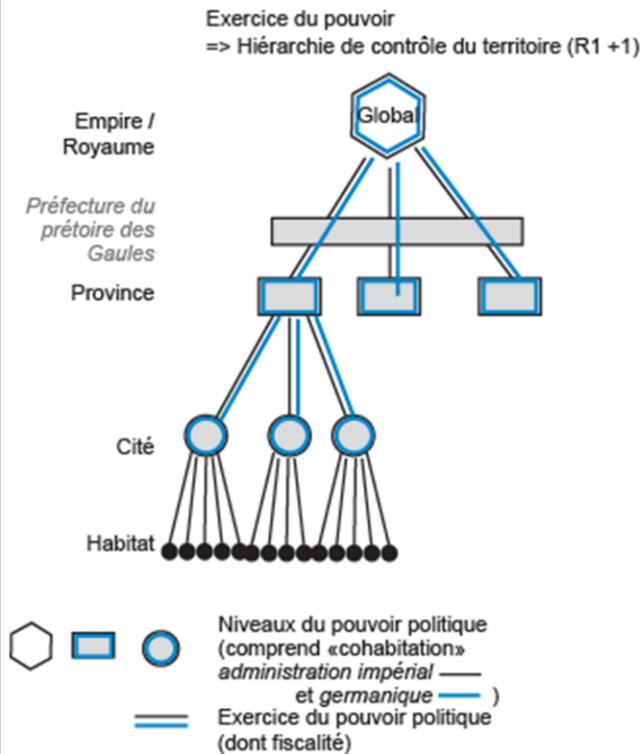
**Aristocratie/paysan** = force de travail, contribuables/protection, organisation, encadrement idéologique.

## Les marqueurs d'activités

- **Le réseau : permet les échanges** = géré par un pouvoir donné. => la potentialité à être connecté, ou la situation de « nœud » d'un réseau (routier ou maritime ou fluvial) et la dynamique qui peut en découler.
- **La composition de la société** : d'après le type d'entités, on connaît le type de composition de la société = (paysan ; artisan ; aristocratie)
- **Le foncier en général** : se répartit entre paysans (fermes) et grands domaines (qui polarisent des paysans qui travaillent la terre). La ressource vient du couplage « foncier-force de travail ». La densité de grands domaines et fermes sont des marqueurs d'activité (agro-pastorale et artisanale)

Quelques éléments clés qui seront à intégrer dans le modèle.

# Initialisation de la transition R1+1



Au V<sup>e</sup> s., se joue la coopération entre

- un royaume wisigothique « fédéré » au pouvoir impérial
- et l'empire qui a besoin militairement des Wisigoths
- l'espace du pouvoir politique se transforme progressivement en combinant deux logiques de pouvoir à l'échelle globale des Gaules
- l'une déclinante,
- l'autre, ascendante

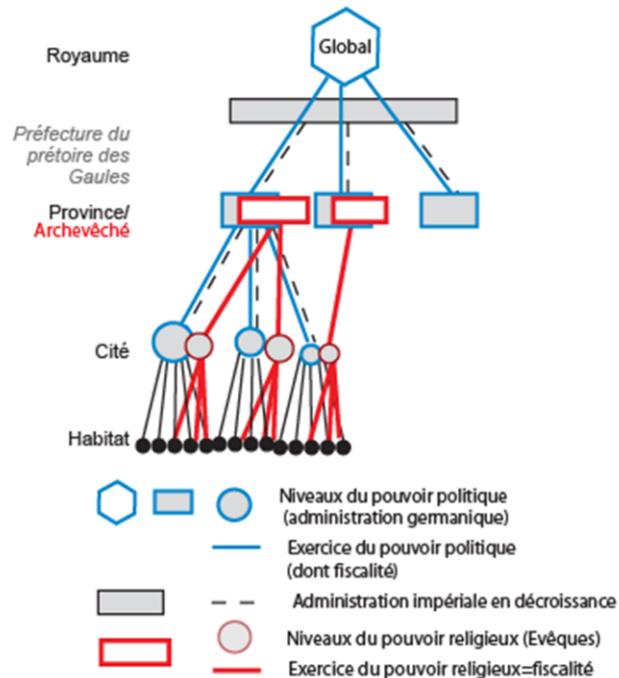
Ce schéma illustre une étape que l'on appelle R+1 qui initialise le début de la transition. Le pouvoir se double Empire/Royaume ; La concurrence entre les deux apparaît sous la forme d'une coopération, car il intègre dans le système en place et utilise les mêmes logiques, à partir desquelles il instaure d'autres règles (ex droit germanique) mais qui impacte la société.

Il y a permanence de la Préfecture du prétoire des Gaules, dont le siège est en Arles depuis 407, sinon 395, ce qui donne à l'évêque d'Arles un statut particulier, qui joue dans la concurrence avec l'archevêque de Narbonne, siège du gouverneur de la Narbonnaise 1<sup>ère</sup> ou Septimanie.

L'espace du pouvoir politique se transforme, sans que cela n'impacte son inscription spatiale.

## R2: fragmentation du pouvoir => fragmentation de l'espace (VI<sup>e</sup> s.)

Exercice du pouvoir  
=> Hiérarchie de contrôle du territoire (Tr)



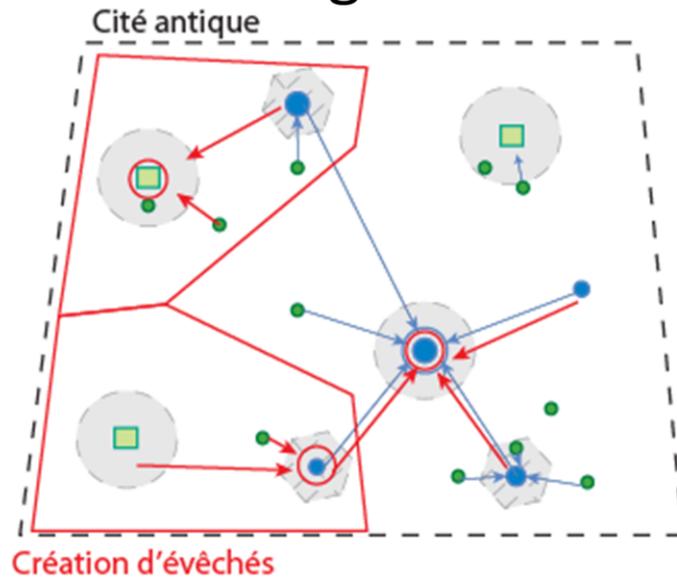
Affirmation d'un pouvoir épiscopal et de son inscription spatiale:

- aux évêchés déjà installés dans les capitales de provinces et de cité s'ajoutent **les sièges épiscopaux** implantés dans d'autres lieux : villes portuaires, secteurs marginaux, anciens chefs-lieux de cités déclassés...

=> Compétition entre archevêchés installés dans des capitales politiques majeures (Narbonne, Arles) pour contrôler l'implantation des évêchés et la nomination des évêques

L'émergence des évêchés ecclésiastiques contribue à dissocier et à désolidariser l'espace civique, en créant de nouvelles capitales qui agissent aux plans politique, idéologique, économique, fiscal voire militaire. Les archevêchés de Narbonne et d'Arles tentent de contrôler l'organisation de l'église dans le territoire de la Narbonnaise 1<sup>ère</sup>.

## R2: fragmentation du pouvoir => fragmentation de l'espace



Pouvoir épiscopal cohabitant avec un espace civique antique (exemple Nîmes, chef-lieu de cité et chef-lieu épiscopal, Uzès, Maguelone, *Arisitum*, sièges épiscopaux compris dans la cité de Nîmes, mais qui tendent à s'affirmer comme chefs-lieux de cité)

Pouvoir religieux : « La **multiplication des évêchés**, qui provoquait de fait le **rétrécissement** des zones d'influence des cités historiques, permettait dès lors le développement de **réseaux multipolaires** assis sur une plus grande capillarité. » (L.Schneider)

- Création d'évêchés et mise en place de la fiscalité ecclésiastique (flèches rouges), qui « cohabite » avec la fiscalité politique (les flèches bleues de la situation initiale )
- Polarisation sur ces nouveaux lieux de pouvoir : déplacements, **par attraction ou contrainte**, de fermes, de population...

## Antiquité tardive : une transition

- Affaiblissement du pouvoir impérial romain en Occident
- Installation des royaumes germaniques
- Affirmation du pouvoir ecclésiastique dès le IV<sup>e</sup> s. et multiplication des créations d'évêchés aux V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s.
- Rupture d'unité des cadres territoriaux antiques : affrontements territoriaux entre Wisigoths et Francs, affaiblissement et contestation du cadre civique démembré par les créations d'évêchés, multiplication et mobilité des chefs-lieux, multiplication des *castra*, émergence des comtes aux VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> s.
- Le pouvoir tend à se rapprocher des populations : remaillage territorial, démultiplication des chefs-lieux

## Esquisse d'une transition

- Double action
  - *Perturbation exogène* = arrivée des Wisigoths, puis des Francs
  - *Changements endogènes* = Différenciation des hiérarchies de pouvoir politique et ecclésiastique
  - + *Fortes interactions* entre ces deux pouvoirs, directes (même familles aristocratiques) et indirectes (ils s'appuient sur les mêmes populations)
- Effet de deux *innovations*:
  - Spatiale : les choix d'implantation des nouveaux évêchés
  - Exercice du pouvoir = fiscalité religieuse

# Esquisse d'un modèle de transition

- On a défini les fondations du modèle => formaliser le mécanisme central:
  - Entités « pouvoir » = Intensité de tension entre des pouvoirs qui cherchent un espace politique et géographique d'exercice (demande)
  - Entités spatiales= potentialités à « accueillir » ces différentes formes de pouvoir (offre)
    - Dynamique économique
    - Effet de site (échanges maritimes, fluviaux/ villages perchés)
    - Effet de situation (marges/confins de territoires politiques)
  - Capacité des territoires locaux à se partager et à se polariser (contrainte/frein)

# Esquisse d'un modèle de transition

- Identifier **deux types d'hypothèses** :
  - celles qui permettent de construire l'histoire (avec un petit « h », celle du modèle)
  - et celle(s) sur la(les)quelle(s) on peut construire des scénarios à tester par rapport à l'objectif de la transition.
- Tester
  - vitesses de transition
  - intensité de fragmentation

